



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18380*
7 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2183 (LIII), adoptée par le Conseil de tutelle à sa 1617^{ème} séance, le 28 mai 1986, et intitulée "Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1985 : Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique" (voir note du Secrétaire général, en date du 3 juin 1986, S/18124), le texte de la lettre ci-jointe est distribué comme document du Conseil de sécurité.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Annexe

Lettre datée du 30 septembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2183 (LII), adoptée par le Conseil de tutelle le 28 mai 1986 et intitulée "Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1985 : Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique". Au paragraphe 2 de cette résolution, le Conseil "prie le Gouvernement des Etats-Unis, en consultation avec les Gouvernements des Etats fédérés de Micronésie, des îles Marshall, des Palaos et des îles Mariannes septentrionales, de convenir d'une date qui ne soit pas postérieure au 30 septembre 1986 pour l'entrée en vigueur complète de l'Accord de libre association et du Pacte visant à établir un Etat libre associé (Commonwealth) et d'informer de cette date le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies".

Je vous informe que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas encore achevé ses entretiens avec les parties intéressées, entretiens qui lui permettraient de fixer une date d'entrée en vigueur de l'Accord de libre association et du Pacte visant à établir un Etat libre associé (Commonwealth). Le Gouvernement des Etats-Unis compte être bientôt en mesure de fixer cette date et vous tiendra pleinement informé.

(Signé) Vernon A. WALTERS

